

## CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n°97-532 du 23 mai 1997.

### A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : <b>Appartement</b>	Adresse : <b>Résidence Clos de Diane 80 rue des Cadourques 46000 CAHORS</b>
Nombre de Pièces : <b>3</b>	Bâtiment :
Etage : <b>4ème étage</b>	Escalier :
Numéro de lot : <b>NC</b>	Porte : <b>Droite</b>
Référence Cadastre : <b>BY 243</b>	Propriété de : <b>Monsieur THOLLET Frédéric</b>
<u>Annexes :</u>	<b>247 Chemin de la Portette</b>
Cave : <b>131</b>	<b>46090 MERCUÈS</b>

Mission effectuée le : **25/02/2011**  
Date de l'ordre de mission : 25/02/2011

N° Dossier : **THOLLET 1078 25.02.11 C**

**Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :**

Total : 64,79 m<sup>2</sup>

(Soixante-quatre mètres carrés soixante-dix-neuf)

### B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi 'Carrez'	Surface Hors Carrez
Entrée	4ème	6,83 m <sup>2</sup>	
Séjour	4ème	16,96 m <sup>2</sup>	
Chambre n°1	4ème	11,85 m <sup>2</sup>	
Placard	4ème	0,58 m <sup>2</sup>	
WC	4ème	1,25 m <sup>2</sup>	
Salle de Bains	4ème	3,23 m <sup>2</sup>	
Chambre n°2	4ème	13,64 m <sup>2</sup>	
Cuisine	4ème	10,45 m <sup>2</sup>	
Balcon 1	4ème		2,79 m <sup>2</sup>
Balcon 2	4ème		2,62 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>64,79 m<sup>2</sup></b>	<b>5,41 m<sup>2</sup></b>

Annexe et Dépendance	Etage	Surface Hors Carrez
Cave	S/S	5,81 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>		<b>5,81 m<sup>2</sup></b>

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Cabinet SOULIE qu'à titre indicatif.

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

**Le Technicien :**  
Matthieu HEIB

à CAHORS , le 25/02/2011

**Nom du responsable :**  
Eric SOULIE